



Légende du plan d'aménagement général

☐ Délimitation de la zone verte

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:

- Zone d'habitation 1
- Zone d'habitation 2
- Zone mixte villageoise
- Zone mixte rurale
- Zone de bâtiments et d'équipements publics
- Zone d'activités économiques communale type 1
- Zone de sport et de loisir
- Zone spéciale

Zone verte:

- Zone agricole
- Zone forestière
- Zone de parc public
- Zone de verdure

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier «nouveau quartier»:

- ☐ Délimitation du degré d'utilisation du sol

Zones superposées:

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier «nouveau quartier»
- Zone d'aménagement différé

Zone de servitude «urbanisation»

- «Aménagement»
- «Bongert»
- «Biotopes»
- «Cours d'eau»
- «Huelwee»
- «Paysage»
- «Corridor de déplacement»
- «Corridor 5m»
- «Corridor 10m»
- «Corridor 15m»

Couloirs et espaces réservés

- Couloirs pour projets routiers
- Couloirs pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales

Secteur et éléments protégés d'intérêt communal:

- Secteur protégé de type «environnement construit»
- Construction à conserver
- Gabarit d'une construction existante à préserver
- Alignement d'une construction existante à préserver
- Petit patrimoine à conserver

Zones de risques naturels prévisibles:

- Zone de risque d'éboulement ou de glissement de terrain

Zones ou espaces définis en exécution de disposition légales et réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

- à l'aménagement du territoire
- Plan directeur sectoriel « paysages »
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection de l'eau
- Zone de protection immédiate [ZI]*
- Zone de protection rapprochée [ZII]*
- Zone de protection rapprochée à vulnérabilité élevée [ZII-V1]*
- Zone de protection éloignée [ZIII]*

Informations supplémentaires à titre indicatif et non-exhaustif:

- Mesures compensatoires anticipées (CEF) "Bongert"
- Mesures compensatoires anticipées (CEF) "Extensifications"
- Habitat d'espèce art.17/21
- Biotopes Art.17 (surface)**
- Biotopes Art.17 (point)**
- Biotopes Art.17 (ligne)**
- Plan d'aménagement particulier dûment approuvé ou en procédure d'approbation

Fond de plan (PCN 2016):

- Parcellaire
- Bâtiments existants
- Bâtiments ajoutés (Orthophoto 2013 et suivant la commune 08/2016)
- Bâtiments en construction (08/2016)
- Bâtiments démolis (Orthophoto 2013)
- Limite communale

* ZI* créées par règlement grand-ducal
** Cadastre de biotopes des milieux urbains (LURPLAN 2021)

INDICE	DATE	COMMENTAIRES
A	19.03.2024	adaptations du PAG pour le vote
B		
C		
D		
E		
F		
G		

MAÎTRE DE L'OUVRAGE
COMMUNE DE HELPERKNAPP

PROJET
Plan d'aménagement général

PLAN
PLAN D'ENSEMBLE

BUREAU D'ÉTUDES
zimplan s.à r.l.
 Urbanisme & Aménagement du Territoire

DESSINÉ PAR: VNS FORMAT: DIN-A0 (841 x 1189 mm)
 VÉRIFIÉ PAR: HNR ÉCHELLE: 1:10.000
 DATE: 09.06.2021 0 100 200 m

FICHER: P:\P-SC\2023\2023333-2P-ZLM_PAG_PAF-GE_Helperknapp_gestion version coordonnee\02_Plans
 PLAN N°: 20200863-2P-ZLM PAG Helperknapp_01_Plan_d'ensemble_a

FOND DE PLAN: © ORNÈRE CHALETTE. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉVÉNEMENT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG. COPIE ET RÉÉDITION INTERDITES.